

LES DÉGÂTS D'EAU : DES DOMMAGES ÉVITABLES

De l'eau qui s'infiltré par le toit ou les fondations, des tuyaux qui fendent ou qui gèlent et éclatent, des lave-vaisselle qui coulent, des toilettes qui débordent et des chauffe-eau qui fuient... les dommages causés par l'eau constituent la première cause de réclamation des propriétaires résidentiels et représentent près de la moitié des montants de réclamations versés en assurance habitation au Québec. La bonne nouvelle, c'est que ces fâcheux dégâts peuvent être évités en prenant quelques précautions. Pour y voir plus clair, faisons le tour de la maison!

À l'extérieur

- Inspectez le toit au printemps et à l'automne pour vous assurer qu'il est en bon état.
- Assurez-vous que les gouttières, drains et descentes pluviales évacuent l'eau sans obstacle.
- Si vous avez des arbres, vérifiez que les feuilles n'obstruent pas les gouttières et que les racines ne menacent pas vos fondations.
- Inspectez les fondations et faites appel à un professionnel si vous apercevez des fissures.

À l'intérieur

- Vérifiez régulièrement vos tuyaux pour détecter des fuites.

- Assurez-vous du bon état de vos installations sanitaires.
- Inspectez régulièrement votre chauffe-eau et pensez à le changer après 10 ans.
- Ne faites pas fonctionner votre lave-vaisselle ou votre laveuse si vous n'êtes pas à la maison.
- S'il y a lieu, faites vérifier par un plombier le bon fonctionnement du clapet ou de la soupape antirefoulement (qui évite que les eaux usées de l'égout refoulent dans votre sous-sol).

Si vous quittez la maison plus de quatre jours durant l'hiver

- Coupez l'eau et vidangez les tuyaux.
- Demandez à quelqu'un de surveiller votre propriété pour vérifier, entre autres, le bon fonctionnement de votre système de chauffage.

En cas de sinistre

Communiquez immédiatement avec votre gestionnaire de portefeuille. Les fins de semaine, les jours fériés ou après les heures d'ouverture, composez le 514 253-5221 ou notre numéro sans frais 1 877 253-5221. Faites le 5, et notre système téléphonique automatisé acheminera votre appel à notre service de réclamations accessible en tout temps.

Pour discuter de vos besoins en assurance et en gestion de risques, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire de portefeuille chez Vézina. Il pourra analyser votre situation et vous faire des recommandations avisées à ce sujet.